

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES À CARACTERE PERSONNEL

La présente politique fait partie intégrante du contrat de service Docage conclu entre DOCAGE et le client. Dans le cadre de l'exécution de ce contrat, la présente politique définit les conditions dans lesquelles DOCAGE traite des données à caractère personnel en qualité de responsable de traitement et en qualité de sous-traitant au sens du Règlement Général sur la Protection de Données (RGPD) sur instruction du client.

Article 1 : QU'EST-CE QU'UN TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTERE PERSONNEL ?

Dans la présente politique, une donnée à caractère personnel (ci-après dénommée « donnée personnelle ») est une information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée directement ou indirectement à partir de cette donnée et le terme « traitement » désigne une opération ou un ensemble d'opérations portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé.

Article 2 : COMMENT DOCAGE COLLECTE DES DONNÉES PERSONNELLES ?

Pour utiliser les services DOCAGE, la communication de certaines données personnelles est obligatoire. Le défaut de communication de ces données vous empêchera d'utiliser DOCAGE. Ces données sont collectées soit lors de la saisie dans l'interface de l'application Docage, soit par la transmission de données via notre interface de programmation (API) :

- Directement auprès des utilisateurs de nos services lorsque Docage agit en tant que responsable du traitement
- Indirectement par l'utilisation de nos services par nos clients lorsque Docage agit en tant que sous-traitant du traitement.

Article 3 : QUELLES SONT LES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES PAR DOCAGE ?

DOCAGE s'engage à ne collecter que des données strictement nécessaires à la réalisation de ses traitements ou des traitements effectués pour le compte de ses clients.

Dans le cas où des données personnelles facultatives sont demandées :

- Lorsque DOCAGE agit en tant que responsable de traitement, DOCAGE informe clairement les personnes concernées par le traitement sur les données personnelles nécessaires et celles qui ne sont que facultatives
- Lorsque DOCAGE agit en tant que sous-traitant, DOCAGE indique à son client que les personnes concernées par le traitement doivent être informées par ses soins des données personnelles nécessaires et celles qui ne sont que facultatives

Les données personnelles sont collectées directement ou indirectement auprès des personnes concernées par le traitement envisagé et ne sont utilisées que pour les usages qui ont été portés à leur connaissance ou pour les finalités de traitement qui nous ont été confiées par nos clients. Cela comporte :

- Des données d'identification et de contact : nom, prénom, genre, adresse email, adresse ,numéro de téléphone
- L'identifiant et le mot de passe de connexion au service
- Les informations bancaires figurant sur le RIB si l'organisation représente une personne physique
- L'adresse IP et ses informations géographiques horodatées associées lors de la signature d'un document
- Les journaux d'utilisation des services à des fins d'audit

Article 4 : QUELLES SONT LES FINALITÉS DES TRAITEMENTS DES DONNÉES PERSONNELLES ?

Selon l'utilisation des services les données personnelles sont utilisées par DOCAGE pour :

- Créer votre compte DOCAGE et gérer votre accès aux services
- Accéder aux services et les utiliser : base de contacts et d'utilisateurs, gestion des transactions électroniques (conception, invitation à signer, suivi des statuts, consultation, stockage et archivage des documents signés et/ou horodatés
- Conserver les fichiers de preuve des transactions électroniques

- Gérer les souscriptions, les commandes et la facturation de services
- Gérer la qualité des services
- Personnaliser les services
- Informer les utilisateurs sur l'état des services
- Gérer le support technique des utilisateurs
- Se conformer aux obligations légales, résoudre les litiges et faire respecter nos contrats

Article 5 : COMMENT DOCAGE PROTÈGE LES DONNÉES PERSONNELLES ?

DOCAGE s'engage à prendre en compte la protection des données personnelles et de la vie privée des personnes concernées dès la conception des services qui imposent un traitement de données personnelles.

- Nous protégeons les données personnelles contre la divulgation :
 - o Pare-feu, logiciel de sécurité sur les postes
 - o Chiffrement avancé des mots de passe
 - o Accès aux données de production réservé au personnel habilité
 - o Séparation des données de production et des données de développement
 - o Authentification pour chaque accès aux services via l'interface ou l'API
 - o Accord de confidentialité signé par tout le personnel, entraînant une sanction disciplinaire en cas de violation
 - o Sensibilisation du personnel à la cybersécurité
- Nous protégeons les données personnelles contre la perte :
 - o Duplication physique du stockage
 - o Sauvegarde automatisée
 - o Centres de données sécurisés

Ces mesures de protection ne sont d'aucune utilité si le client ne protège pas l'accès à son compte DOCAGE en appliquant a minima les mesures suivantes :

- Assurer le secret de son mot de passe
- Protéger avec un anti-virus et maintenir à jour les dispositifs utilisés pour accéder aux services et notamment les mises à jour de sécurité
- Ne pas laisser les dispositifs d'accès sans surveillance
- Réinitialiser son mot de passe au moindre doute
- Se déconnecter à la fin d'une session d'utilisation des services

Article 6 : À QUELS SERVICES OU ENTREPRISES SONT COMMUNIQUÉES LES DONNÉES PERSONNELLES ?

Le principe observé par DOCAGE est de ne jamais vendre ou échanger les données personnelles de nos utilisateurs à des tiers. Les seules exceptions à ce principe sont régies par la nécessité de la bonne exécution des services, à savoir :

Les données personnelles sont accessibles au personnel de DOCAGE aux seules fins suivantes :

- A des fins de développement et de maintenance toutes les données personnelles sont accessibles par les membres du service développement de DOCAGE.
- A des fins d'assistance aux utilisateurs, les données personnelles sont accessibles aux membres du service support de DOCAGE.
- A des fins de gestion des crédits, des commandes, de la facturation et du recouvrement les données personnelles sont accessibles au service comptabilité de DOCAGE.

Les données personnelles sont accessibles aux utilisateurs de DOCAGE aux seules fins suivantes :

- A des fins d'administration des organisations et des utilisateurs DOCAGE, les administrateurs d'une organisation DOCAGE ont accès aux données personnelles de tous leurs utilisateurs, y compris ceux des organisations clientes de leur propre organisation.
- A des fins de collaboration, les utilisateurs ont accès aux données d'identités des utilisateurs appartenant à la même organisation.
- A des fins de collaboration, les utilisateurs ont accès aux données personnelles des contacts appartenant à la même organisation.
- A des fins de collaboration, les utilisateurs ont accès aux données personnelles des membres des transactions auxquelles ils ont accès.

Les données personnelles sont accessibles aux sous-traitants de DOCAGE aux seules fins suivantes, chaque sous-traitant n'ayant accès qu'aux données nécessaires au traitement spécifié :

- A des fins de stockage des données
- A des fins de stockage des fichiers
- A des fins d'archivage
- A des fins de certification et d'horodatage des fichiers
- A des fins d'envoi d'email ou de SMS

Les sous-traitants de données personnelles de DOCAGE agissent sur nos instructions et sont tenus de les traiter conformément à la présente politique. Ils ne sont ni autorisés à les vendre ni à les divulguer à d'autres tiers.

Lorsque DOCAGE agit en tant que sous-traitant pour un éditeur tiers, les utilisateurs de la solution de cet éditeur sont liés à celui-ci par sa propre politique de protection des données à caractère personnel.

Les données personnelles seront communiquées si une loi, un règlement, une ordonnance, une décision judiciaire, une décision administrative y contraint DOCAGE.

Article 7 : OÙ SONT STOCKÉES LES DONNÉES PERSONNELLES ?

Les bases de données et les fichiers gérés directement par DOCAGE sont stockés dans des centres de données sécurisés en **France**.

Pour l'envoi d'email ou de SMS, des données personnelles sont ponctuellement transmises à nos sous-traitants chargés de ce traitement et sont à ce titre susceptibles d'être stockées hors de France et hors de l'Union Européenne.

Article 8 : PENDANT COMBIEN DE TEMPS DOCAGE CONSERVE LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ?

La durée de conservation des données personnelles dépend du traitement réalisé. DOCAGE s'engage à ne pas conserver de données personnelles au-delà de la durée nécessaire à la réalisation du traitement, augmentée de la durée de conservation imposée par les réglementations et Législations applicables.

La règle générale pour la durée de conservation des données personnelles par DOCAGE est la même que pour les autres données traitées par DOCAGE :

Toutes les données du client sont effacées des systèmes de stockage 30 jours après la clôture de son organisation DOCAGE.

Par ailleurs, en cas d'incident de sécurité affectant les Données à Caractère Personnel (destruction, perte, altération ou divulgation), DOCAGE s'engage à respecter l'obligation de notification des Violations de Données à Caractère Personnel :

- Auprès de la CNIL ou de l'Autorité de Contrôle compétente, et le cas échéant des Personnes Concernées, lorsque DOCAGE agit en qualité de Responsable de Traitement,
- Auprès du Responsable de Traitement lorsque DOCAGE agit en qualité de Sous-traitant.

Article 9 : QUELS SONT LES DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES SUR LEURS DONNÉES PERSONNELLES ?

Toute personne concernée dispose de la faculté d'exercer auprès de DOCAGE les droits prévus par la réglementation en vigueur applicable en matière de traitement de données personnelles, à savoir :

- Droit d'accès : communication de ses données personnelles
- Droit de rectification : mise à jour ou rectification de ses données personnelles
- Droit d'opposition : ne plus recevoir de communications techniques ou commerciales
- Droit à l'effacement : demander la suppression de ses données personnelles, toutefois ce droit se voit limiter par les obligations de DOCAGE en matière d'archivage des fichiers de preuve et des documents signés lorsque la demande n'émane pas d'un des administrateurs de l'organisation émettrice de la transaction
- Droit à la limitation : demander la suspension du traitement de ses données personnelles
- Droit à la portabilité : demander de récupérer des données personnelles afin d'en disposer, sous un format numérique.

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits soit en ligne via le formulaire disponible à l'adresse <https://www.docage.com/mentions-legales>, soit par courrier envoyé au délégué à la protection des données :

INTUITEO – DOCAGE
A l'attention du délégué à la protection des données
300 rue Clément Ader
27000 EVREUX.

Toute demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité. DOCAGE s'engage à répondre aux demandes dans les meilleurs délais.

Lorsque DOCAGE agit en tant que sous-traitant vis-à-vis de la personne concernée (même indirectement), DOCAGE s'engage à les transmettre sans délai au responsable de traitement du client direct de DOCAGE à qui est lié le traitement visé.

En cas de difficulté non résolue en lien avec l'utilisation de vos données personnelles, vous pouvez saisir la CNIL.